



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD



OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SYNDICAT MIXTE LANDES OCÉANES - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DE MACS POUR SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ÉRIC KERROUCHE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Syndicat Mixte « Landes Océanes » constitué entre la Communauté de communes et le Département des Landes pour objet l'étude et l'aménagement des terrains limitrophes de la ZAC de Port d'Albret Sud situés sur le territoire de la commune de Soustons, ainsi que des terrains situés sur le territoire de la commune de Tosse.

Par délibération en date du 17 avril 2014, le conseil communautaire a désigné les représentants suivants pour représenter MACS au sein du Comité syndical :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric Kerrouche	Madame Frédérique Charpenel
Monsieur Jean-Yves Montus	Monsieur Alain Caunègre
Monsieur Pierre Froustey	Madame Kelly Peron
Monsieur Jean-Claude Daulouède	Madame Françoise Troccard

Monsieur Éric Kerrouche ayant fait part de son intention de ne plus représenter MACS au sein du Syndicat Mixte Landes Océanes, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement pour siéger au sein du Comité syndical.

Tout nouveau délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou désignations au scrutin secret. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le président.

En vue de la désignation d'un nouveau délégué titulaire et après appel à candidatures, est candidat :
Monsieur Arnaud Pinatel

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants régissant les syndicats mixtes dits « ouverts » ;

VU les articles L. 5212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats de communes, par renvoi de l'article 16 des statuts du Syndicat Mixte Landes Océanes ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Landes Océanes, notamment son article 16 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2014 portant élection des représentants de MACS pour siéger au Syndicat Mixte Landes Océanes ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Monsieur Arnaud Pinatel, en qualité de délégué titulaire pour représenter MACS au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte Landes Océanes, en remplacement de Monsieur Éric Kerrouche,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Landes Océanes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017



Le président,

Pierre Froustey